



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 14 AVRIL 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2026-52

OBJET : Aménagement du secteur 3, 30 à 34 Avenue de Paris et 1, rue de Montreuil à Vincennes – Désignation de la personne habilitée à mener les négociations, à proposer le choix du concessionnaire au Conseil de Territoire et à signer le Traité de concession dans le cadre de la poursuite de la procédure

Membres en exercice	90
Présents titulaires	85
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	4
Absents	1

Votants	89
Abstention	11
Suffrages exprimés	78
Pour	78
Contre	0

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Charles ASLANGUL, Camille BARBIER, Thierry BARNOYER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Julien LEGER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Pierre PELLÉ, Karine PEREZ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Henrique RIBEIRO, Germain ROESCH, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Francis SELLAM, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Jérôme TAGNON, Cécile THEOPHILE, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Bernard GAUDIERE représenté par Laurent JEANNE, Céline MARTIN représentée par Odile SEGURET, Dominique SOULIS représentée par Anne-France LAVIROTTE.

Absente :

Aurore THIROUX.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260416-DC2026-52-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 14 AVRIL 2026

OBJET : Aménagement du secteur 3, 30 à 34 Avenue de Paris et 1, rue de Montreuil à Vincennes – Désignation de la personne habilitée à mener les négociations, à proposer le choix du concessionnaire au Conseil de Territoire et à signer le Traité de concession dans le cadre de la poursuite de la procédure

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT) et la compétence Politique de la Ville aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment ses chapitres I et II,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5, L.1414-2, L.5219-1, L.5219-5 et suivants, D.1411-4 et D.1411-5,

VU le code de la Commande Publique et notamment les articles L.3120-1 et suivants et R.3121-1 et suivants,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-1 et suivants et R.300-9,

VU la délibération n°DC2024-186 du Conseil de Territoire du 18 décembre 2024 créant une commission de concession d'aménagement ad hoc et Madame Charlotte LIBERT, Maire de Vincennes, en tant que personne habilitée à engager les discussions avec les candidats, à proposer le choix du concessionnaire au Conseil de Territoire et à signer le traité de concession de l'opération d'aménagement portant sur la requalification urbaine du secteur 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes.

CONSIDERANT la procédure, lancée en février 2025, de désignation d'un concessionnaire pour l'opération d'aménagement portant sur la requalification urbaine du secteur 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes et le lancement, en janvier 2026, de la phase de négociation avec les candidats, laquelle doit pouvoir se poursuivre.

CONSIDERANT, conformément aux dispositions de l'article R.300-9 du code de l'urbanisme, que l'organe délibérant doit désigner la personne habilitée à engager et à mener les discussions de négociation, à proposer le choix du concessionnaire au Conseil de Territoire, et à signer le traité de concession.

CONSIDERANT qu'il convient donc, suite à l'achèvement du précédent mandat municipal de Vincennes, de reprendre une délibération au Conseil de Territoire afin de nommer le Maire de Vincennes, Madame Charlotte LIBERT, en tant que personne habilitée à mener les discussions, à proposer le choix du concessionnaire au Conseil de Territoire, et à signer le traité de concession de l'opération d'aménagement portant sur la requalification urbaine du secteur 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes dans le cadre de la poursuite de la procédure.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260416-DC2026-52-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DECIDE que le Maire de Vincennes, Madame Charlotte LIBERT, sera la personne habilitée à mener les discussions, à proposer le choix du concessionnaire au Conseil de Territoire, et à signer le traité de concession de l'opération d'aménagement portant sur la requalification urbaine du secteur 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes dans le cadre de la poursuite de la procédure.

ARTICLE 2 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication sous forme électronique, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO ✓

La présente délibération publiée le **16 AVR. 2026**
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260416-DC2026-52-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026